

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 FEVRIER 2025**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-huit février, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt et un février, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Yann WANES – Guénahel PERICO – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Anne GUYADER-GRANDVALET a donné procuration à Anne-Christine RAUTUREAU

Julie LE STRAT a donné procuration à Christian FOLL

Bernard FRANCK a donné procuration à Véronique LE MOULEC

Véronique NICOLAS a donné procuration à Benjamin JOCHER

<b>1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>	
--	--

Monsieur Julien CANO a été désigné secrétaire de séance.

<b>2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024</b>	<b>PV</b>
--	-----------

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

<b>VOTE</b>			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

**3 – Dossiers :**

<b>FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2025-001</b>
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte financier unique 2024 du budget principal :

CHAP	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024 + DM	CFU 2024
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	406 301,51	452 120,00	417 254,54
60	ACHATS DE PRESTATION SERVICE	229 623,01	250 920,00	227 065,92
61	SERVICES EXTERIEURS	108 469,97	111 300,00	101 064,26
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	59 748,42	80 550,00	80 502,04
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	8 460,11	9 350,00	8 622,32
O12	CHARGES DE PERSONNEL	1 022 710,46	1 061 818,00	1 057 733,35
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 216,71	9 195,00	9 972,47
63	IMPOTS-TAXES ET VERSEMENT	28 566,51	29 694,00	30 360,50
64	CHARGES DE PERSONNEL	984 927,24	1 022 929,00	1 017 400,38
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	5 859,77	5 000,00	4 519,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	218 527,49	752 155,62	382 143,53
66	CHARGES FINANCIERES	6 937,09	8 000,00	7 154,99
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 836,29	2 500,00	117,80
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 662 172,61</b>	<b>2 281 593,62</b>	<b>1 868 923,21</b>
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	787 941,70	0,00
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 455,11	34 050,00	28 425,17
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>		<b>55 455,11</b>	<b>821 991,70</b>	<b>28 425,17</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 717 627,72</b>	<b>3 103 585,32</b>	<b>1 897 348,38</b>

CHAP	RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024 + DM	CFU 2024
O13	ATTENUATION DE CHARGES	44 937,79	26 500,00	18 438,98
70	PRODUITS SERVICE DOMAINE-VENTES	155 722,44	140 260,00	171 634,60
73	IMPOTS ET TAXES	357 849,17	278 142,00	332 166,38
731	FISCALITE LOCALE	1 018 201,00	1 017 500,00	1 067 427,33
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	634 840,55	613 711,00	675 219,35
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	27 089,47	24 550,00	52 139,35
76	PRODUITS FINANCIERS	58,14	100,00	88,66
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 866,04	1 000,00	664,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 244 564,60</b>	<b>2 101 763,00</b>	<b>2 317 778,65</b>
O42	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	23 852,95	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</b>		<b>23 852,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 268 417,55</b>	<b>2 101 763,00</b>	<b>2 317 778,65</b>
<i>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</i>		<i>806 066,67</i>	<i>1 356 856,50</i>	<i>1 356 856,50</i>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 074 484,22</b>	<b>3 458 619,50</b>	<b>3 674 635,15</b>

CHAPITRE	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2024 + DM + RAR	CFU 2024
2046	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	13 690,00	13 690,00	13 690,00
OP 44	PLU	0,00	22 635,19	12 381,28
OP 45	SIGNALISATION	3 090,82	13 018,72	9 193,42
OP 47	TERRAINS ET AMENAGEMENTS DIVERS	32 162,14	268 525,30	9 231,78
OP 48	ACQ. MATERIELS MOBILIER LOGICIELS	28 055,56	83 860,68	76 147,05
OP 49	BATIMENTS COMMUNAUX	732 689,95	1 371 951,22	1 111 601,82
OP 50	VOIRIE RURALE	103 743,24	177 300,00	113 069,65
OP 51	VOIRIE URBAINE	69 623,50	68 304,39	1 442,94
OP 56	MATERIEL ROULANT	0,00	35 000,00	32 978,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>983 055,21</b>	<b>2 054 285,50</b>	<b>1 379 735,94</b>
13362	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DSIL	49 356,42		
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 437,83	16 000,00	16 160,64
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		1 000,00	420,00
16818	AUTRES PRETEURS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>78 794,25</b>	<b>32 000,00</b>	<b>31 580,64</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 061 849,46</b>	<b>2 086 285,50</b>	<b>1 411 316,58</b>
040	PLUS OU MOINS VALUE SUR CESSION	23 072,00		
041	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS	780,95		
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>23 852,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 085 702,41</b>	<b>2 086 285,50</b>	<b>1 411 316,58</b>
<i>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>				
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 085 702,41</b>	<b>2 086 285,50</b>	<b>1 411 316,58</b>
<b>RAR DEPENSES</b>				<b>228 876,86</b>

CHAPITRE	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2024 + DM + RAR	CFU 2024
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT	134 753,23	160 492,52	162 342,84
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION	27 810,76	123 934,99	89 142,26
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT	170 470,61	351 526,46	363 963,46
13251	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL		70 000,00	70 000,00
13258	AUTRES GROUPEMENTS		30 973,00	319,78
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS		36 585,00	29 776,35
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS		77 143,42	
1328	AUTRES SUBVENTIONS			1 642,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>333 034,60</b>	<b>850 655,39</b>	<b>717 186,69</b>
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT			480,00
10222	FCTVA	96 759,05	159 000,00	171 814,64
10226	TAM	20 185,67	10 000,00	6 192,51
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAP			
1641	EMPRUNTS EN EUROS	889,06		
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>117 833,78</b>	<b>169 000,00</b>	<b>178 487,15</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>450 868,38</b>	<b>1 019 655,39</b>	<b>895 673,84</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		787 941,70	
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION	28 704,00	33 300,00	28 425,17
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION AMORTISSEMENT	26 751,11	750,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>55 455,11</b>	<b>821 991,70</b>	<b>28 425,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>506 323,49</b>	<b>1 841 647,09</b>	<b>924 099,01</b>
<i>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</i>		<i>824 017,33</i>	<i>244 638,41</i>	<i>244 638,41</i>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 330 340,82</b>	<b>2 086 285,50</b>	<b>1 168 737,42</b>
<b>RAR RECETTES</b>				<b>235 834,61</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 – Budget principal qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
	REALISE		
DEPENSES 2024	1 897 348,38		
RECETTES 2024	2 317 778,65		
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>420 430,27</b>		
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	1 356 856,50		
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT 2024</b>	<b>1 777 286,77</b>		
INVESTISSEMENT			
	REALISE	RAR 2024	TOTAL 2024
DEPENSES 2024	1 411 316,58	228 876,86	1 640 193,44
RECETTES 2024	924 099,01	235 834,61	1 159 933,62
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>- 487 217,57</b>	<b>6 957,75</b>	<b>- 480 259,82</b>
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023 REPORTE	244 638,41	-	244 638,41
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2024</b>	<b>- 242 579,16</b>	<b>6 957,75</b>	<b>- 235 621,41</b>
CUMUL			
DEPENSES 2024	3 308 664,96		
RECETTES 2024	3 241 877,66		
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>- 66 787,30</b>		
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	1 356 856,50		
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023 REPORTE	244 638,41		
<b>RESULTAT CUMULE 2023</b>	<b>1 534 707,61</b>		
RAR DEPENSES 2024	228 876,86		
RAR RECETTES 2024	235 834,61		
<b>RESULTAT 2024 GLOBAL RAR COMPRIS</b>	<b>1 541 665,36</b>		

VOTE			
Votants : 18	Pour : 14	Abstention : 4	Contre :

<b>FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2025-002</b>
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte financier unique pour le budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisé
DEPENSES 2024	1 897 348,38 €
RECETTES 2024	2 317 778,65 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>420 430,27 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	1 356 856,50 €
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 777 286,77 €</b>
<b>Virement proposé au 1068</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat 2024 de fonctionnement reporté (002)</b>	<b>1 777 286,77 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le compte financier unique 2024 pour le budget principal,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :  
– **VALIDE** cette proposition.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 15	Abstention : 4	Contre :

<b>FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PONT CASTEL »</b>	<b>2025-003</b>
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte financier unique 2024 du budget annexe « Lotissement du Pont castel » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	CFU 2024
11	<b>CHARGES GENERALES</b>	<b>98 111,37 €</b>	<b>22 800,00 €</b>	<b>13 283,04 €</b>
6045	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	81 553,10 €	22 800,00 €	13 283,04 €
605	MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX	15 863,27 €		
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	695,00 €		
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	- €	<b>5,00 €</b>	- €
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		5,00 €	
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	- €	- €	- €
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	- €	- €	- €
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	- €	- €	- €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS			
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAIN AMENAGE			
<b>TOTAL</b>		<b>98 111,37 €</b>	<b>22 805,00 €</b>	<b>13 283,04 €</b>
<i>002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</i>		- €	93 352,35 €	93 352,35 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>98 111,37 €</b>	<b>116 157,35 €</b>	<b>106 635,39 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	CFU 2024
70	<b>VENTE DE PRODUITS</b>	- €	<b>2 850,00 €</b>	- €
7015	VENTE DE TERRAINS			
7018	AUTRES VENTES		2 850,00 €	
74	<b>DOTATION ET PARTICIPATION</b>	<b>4 758,98 €</b>	- €	- €
7473	DEPARTEMENT			
7478	AUTRES ORGANISMES	4 758,98 €		
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,04 €</b>	<b>113 307,35 €</b>	<b>106 635,39 €</b>
75822	DEFICIT DU BA PRIS EN CHARGE PAR LE BP		113 302,35 €	106 635,31 €
75888	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,04 €	5,00 €	0,08 €
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	- €	- €	- €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS			
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAIN AMENAGE			
<b>TOTAL</b>		<b>4 759,02 €</b>	<b>116 157,35 €</b>	<b>106 635,39 €</b>
<i>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</i>				
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 759,02 €</b>	<b>116 157,35 €</b>	<b>106 635,39 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>		<b>- 93 352,35 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 – Budget annexe « Lotissement du Pont castel » comme présenté ci-dessus.

#### VOTE

Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :
--------------	-----------	--------------	----------

<b>FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LEN BRAS »</b>	<b>2025-004</b>
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte financier unique 2024 du budget annexe « Lotissement Len bras » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	CFU 2024
<b>11</b>	<b>CHARGES GENERALES</b>	11 631,41 €	120 000,00 €	79 065,72 €
6015	TERRAINS A AMENAGER			
6045	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	11 631,41 €	120 000,00 €	69 315,42 €
605	MATERIEL EQUIPEMENT TRAVAUX			9 750,30 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	0,28 €	4,72 €	0,36 €
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,28 €	4,72 €	0,36 €
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	- €	- €	- €
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	- €		
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	77 144,24 €	88 775,65 €	88 775,65 €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	77 144,24 €	88 775,65 €	88 775,65 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES			
<b>TOTAL</b>		<b>88 775,93 €</b>	<b>208 780,37 €</b>	<b>167 841,73 €</b>
<b>002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>			- 0,28 €	0,28 €

<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>88 775,93 €</b>	<b>208 780,65 €</b>	<b>167 842,01 €</b>
--------------------------------------	--	--------------------	---------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	CFU 2024
<b>70</b>	<b>VENTE DE PRODUITS</b>	- €	- €	- €
7015	VENTE DE TERRAINS			
7018	AUTRES VENTES			
<b>73</b>	<b>FISCALITE LOCALE</b>	- €	- €	21 077,30 €
73111	IMPOTS DIRECTS LOCAUX			21 077,30 €
<b>74</b>	<b>DOTATION ET PARTICIPATION</b>	- €	- €	- €
7473	DEPARTEMENT			
7478	AUTRES ORGANISMES			
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	- €	5,00 €	- €
7552	DEFICIT DU BA PRIS EN CHARGE PAR LE BP			
75888	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		5,00 €	
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	88 775,65 €	208 775,65 €	167 841,37 €
7133	V° DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	88 775,65 €	208 775,65 €	167 841,37 €
71355	V° DES ENCOURS DE TERRAINS AMENAGES			
<b>TOTAL</b>		<b>88 775,65 €</b>	<b>208 780,65 €</b>	<b>188 918,67 €</b>
<b>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>				

<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>88 775,65 €</b>	<b>208 780,65 €</b>	<b>188 918,67 €</b>
--------------------------------------	--	--------------------	---------------------	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2023	BP 2024	CFU 2024
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	- €	- €	- €
1641	EMPRUNTS			
16874	AUTRES DETTES			
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	88 775,65 €	208 775,65 €	167 841,37 €
3351	TERRAINS			
3354	ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	TRAVAUX	88 775,65 €	208 775,65 €	167 841,37 €
<b>TOTAL</b>		<b>88 775,65 €</b>	<b>208 775,65 €</b>	<b>167 841,37 €</b>
<b>001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>		77 144,24 €	88 775,65 €	88 775,65 €

<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>165 919,89 €</b>	<b>297 551,30 €</b>	<b>256 617,02 €</b>
--------------------------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2023	BP 2024	CFU 2024
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	- €	208 775,65 €	- €
1641	EMPRUNTS		208 775,65 €	
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	77 144,24 €	88 775,65 €	88 775,65 €
3351	EN COURS TERRAINS			
3354	EN COURS ETUDES ET PRESTATIONS			
3355	EN COURS TRAVAUX	77 144,24 €	88 775,65 €	88 775,65 €
<b>TOTAL</b>		<b>77 144,24 €</b>	<b>297 551,30 €</b>	<b>88 775,65 €</b>
<b>001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>				

<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>77 144,24 €</b>	<b>297 551,30 €</b>	<b>88 775,65 €</b>
--------------------------------------	--	--------------------	---------------------	--------------------

Monsieur le Maire informe les élus que les personnes ayant manifesté leur intérêt en décembre dernier pour acquérir un lot se sont retractées. L'ensemble des lots est donc remis à la vente.

Madame Véronique LE MOULEC suggère de mettre un panneau « Lots à vendre » à l'entrée du lotissement et de faire une publication sur la page de la commune.

Monsieur Sylvain MALVOISIN propose d'ajouter au panneau que les renseignements sont à prendre en mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 – Budget annexe « Lotissement Len bras » qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2024	167 841,73
RECETTES 2024	188 918,67
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>21 076,94</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	- 0,28
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 076,66</b>
INVESTISSEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2024	167 841,37
RECETTES 2024	88 775,65
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>- 79 065,72</b>
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023 REPORTE	- 88 775,65
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>	<b>- 167 841,37</b>
CUMUL	
DEPENSES 2024	335 683,10
RECETTES 2024	277 694,32
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>- 57 988,78</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	- 0,28
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023 REPORTE	- 88 775,65
<b>RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>- 146 764,71</b>

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

<b>FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LEN BRAS »</b>	<b>2025-005</b>
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte financier unique pour le budget annexe « Lotissement Len bras » comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé</b>
DEPENSES	<b>167 841,73 €</b>
RECETTES	<b>188 918,67 €</b>
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>21 076,94 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	- 0,28 €
<b>RESULTAT REEL 2024</b>	<b>21 076,66 €</b>
<b>Virement proposé au 1068</b>	<b>- €</b>
<b>Résultat 2024 de fonctionnement reporté (002)</b>	<b>21 076,66 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le compte financier unique 2024 pour le budget annexe « Lotissement Len bras »,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :  
– **VALIDE** cette proposition.

<b>VOTE</b>			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

<b>FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »</b>	<b>2025-006</b>
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée le compte financier unique 2024 du budget annexe « Maison de santé » :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CFU 2024</b>
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>16 877,78</b>	<b>18 505,00</b>	<b>17 361,58</b>
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	145,84 €	500,00 €	461,51 €
60612	ENERGIE ELECTRICITE	10 237,05 €	10 500,00 €	9 171,27 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	843,58 €	1 000,00 €	619,47 €
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS	632,00 €	1 000,00 €	400,00 €
6156	MAINTENANCE	721,51 €	1 000,00 €	550,86 €
627	SERVICES BANCAIRES	1,80 €	5,00 €	0,47 €
63512	TAXES FONCIERES	4 296,00 €	4 500,00 €	6 158,00 €
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>13 186,06</b>	<b>14 500,00</b>	<b>13 734,52</b>
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATT.	13 186,06 €	14 500,00 €	13 734,52 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 063,84 €</b>	<b>33 005,00 €</b>	<b>31 096,10 €</b>
<b>023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>455 192,10 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>30 063,84 €</b>	<b>488 197,10 €</b>	<b>31 096,10 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	CFU 2024
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 208,92 €	452 233,27 €	46 774,57 €
752	REVENUS DES IMMEUBLES	45 061,32 €	45 000,00 €	46 253,57 €
75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BA PAR LE BP		407 233,27 €	
75888	AUTRES	147,60 €		
773	PRODUITS SPECIFIQUES			521,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>45 208,92 €</b>	<b>452 233,27 €</b>	<b>46 774,57 €</b>
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		20 818,75 €	35 963,83 €	35 963,83 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>66 027,67 €</b>	<b>488 197,10 €</b>	<b>82 738,40 €</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		CA 2023	BP 2024 + RAR	CFU 2024
2313	CONSTRUCTIONS		16 285,58 €	3 584,27 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIELS, OUTILLAGES			
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>16 285,58 €</b>	<b>3 584,27 €</b>
1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT			
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>16 285,58 €</b>	<b>3 584,27 €</b>
040	OP.ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>16 285,58 €</b>	<b>3 584,27 €</b>
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		446 145,52 €	446 145,52 €	446 145,52 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>446 145,52 €</b>	<b>462 431,10 €</b>	<b>449 729,79 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2023	BP 2024	CFU 2024
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ETAT		2 277,00 €	
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – REGION			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – DEPARTEMENT		4 962,00 €	
1325	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – GPT COLL			
1326	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – AUTRES ETS			
1327	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – FDS EUROPEENS			
1328	AUTRES SUBVENTIONS			
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>- €</b>	<b>7 239,00 €</b>	<b>- €</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES			
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>7 239,00 €</b>	<b>- €</b>
10222	FCTVA		- €	
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>7 239,00 €</b>	<b>- €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		455 192,10 €	
040	OP.ORDRE INTERIEUR SECTION			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>455 192,10 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>462 431,10 €</b>	<b>- €</b>
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>462 431,10 €</b>	<b>- €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 – Budget annexe « Maison de santé » qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2024	31 096,10 €
RECETTES 2024	46 774,57 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>15 678,47 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	35 963,83 €
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT 2024</b>	<b>51 642,30 €</b>
INVESTISSEMENT	
	REALISE
DEPENSES 2024	3 584,27 €
RECETTES 2024	0,00 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>-3 584,27 €</b>
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023 REPORTE	-446 145,52 €
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2024</b>	<b>-449 729,79 €</b>

CUMUL	
DEPENSES 2024	34 680,37 €
RECETTES 2024	46 774,57 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>12 094,20 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	35 963,83 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2023 REPORTE	-446 145,52 €
<b>RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>-398 087,49 €</b>
RAR DEPENSES 2024	
RAR RECETTES 2024	
<b>RESULTAT 2024 GLOBAL RAR COMPRIS</b>	<b>-398 087,49 €</b>

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »	2025-007
--	----------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée qu'en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte financier unique pour le budget annexe « Maison de santé » comme suit :

FONCTIONNEMENT	REALISE
DEPENSES	31 096,10 €
RECETTES	46 774,57 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>15 678,47 €</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE	35 963,83 €
<b>RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 642,30 €</b>
<b>Virement proposé au 1068</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat 2024 de fonctionnement reporté (002)</b>	<b>51 642,30 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Vu le compte financier unique 2024 pour le budget annexe « Maison de santé »,  
 Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

<b>FINANCES – MAISON DE SANTE – DETERMINATION DE LA PROVISION POUR CHARGES 2025</b>	<b>2025-008</b>
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, rappelle à l'Assemblée, que par délibération du Conseil municipal en date du 04 décembre 2020, il a été indiqué que la provision pour charges applicable aux praticiens exerçant dans la Maison de santé serait actualisée chaque année au regard des dépenses réelles.

Considérant les dépenses 2024 et les prévisions 2025, la provision pour charges 2025 est ajustée comme suit :

Praticiens	Rappel provision mensuelle 2024	Proposition 2025	Variation	
DC ROBIN	202 €	212 €	10,00 €	5%
DC THOMAS	214 €	225 €	11,00 €	5%
DC HEMON	200 €	210 €	10,00 €	5%
DC JOLY	453 €	487 €	34,00 €	8%
CABINET RIVALAN	146 €	153 €	7,00 €	5%
CABINET LE FUR / DANIGO	146 €	153 €	7,00 €	5%
JEREMY LEJEUNE	165 €	173 €	8,00 €	5%

A la question de Madame Véronique LE MOULEC, il est indiqué que le pourcentage de variation des charges est calculé au regard des dépenses payées par la commune pour la maison de santé en 2024. Le total est ensuite reparti par praticien selon la surface et *le taux d'occupation*.

*Les charges comprennent l'eau, l'électricité, l'entretien des parties communes, les contrats de maintenance du bâtiment...*

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** pour 2025 les provisions mensuelles pour charges applicables aux praticiens de la Maison de santé, telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Depuis plusieurs années, le CCAS de Bubry en partenariat avec Morbihan habitat a engagé une réflexion en vue de la reconstruction de l'EHPAD de la Commune.

Le foyer-logement « Louis Onorati », devenu EHPAD, arrive en fin d'amortissement, le bâti date des années 1980, très énergivore, il est devenu, au fil du temps, de moins en moins adapté à la dépendance grandissante des résidents.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de construire un nouvel EHPAD afin de garantir la qualité du service public, la prise en charge des résidents et le bien-être du personnel. A cet égard, le CCAS, de Bubry, gestionnaire de l'établissement, a bénéficié d'une autorisation de reconstruction de l'EHPAD et d'extension de 20 places, portant ainsi la capacité d'accueil à 75 places dont 3 places d'hébergement temporaire.

En parallèle, et conformément au projet de mandature, la Commune envisage la construction d'une future salle de sports. En effet, à ce jour, la Commune ne possède aucun équipement adapté à la pratique du sport indoor. Or, plusieurs associations bubryates proposent des activités de ce type (judo, gym, danse, yoga, tai-chi ....) dans des locaux non dédiés et encore moins accessibles.

Pour exemple, le judo club de Bubry-Melrand qui compte près de 150 adhérents, propose des cours de judo et de taïso à raison de 6 fois par semaine dans un ancien réfectoire, non accessible aux personnes à mobilité réduite, situé dans l'enceinte de l'école publique du bourg.

Il en est de même pour les 3 écoles de la Commune qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires à la bonne pratique des activités physiques et sportives, lesquelles, pour rappel, doivent être travaillées à raison de 3h par semaine en moyenne, de manière à construire des apprentissages solides.

Très rapidement, il a été fait le choix de la construction **d'un gymnase et d'un DOJO**, implanté sur une parcelle située en centre-bourg à proximité immédiate des 2 écoles et du pôle enfance jeunesse afin de répondre aux attentes des enseignants et des clubs sportifs.

### Le parti pris

Dans ce cadre et considérant la simultanéité de ces 2 projets structurants, la municipalité a souhaité mener une réflexion commune et il en est ressorti la volonté d'associer ces 2 bâtiments. En effet, la réalisation d'un pôle sportif et d'un EHPAD sur un même site permet :

- de mutualiser les équipements et les coûts de construction (parking, chauffage, éclairage...),
- de positionner l'EHPAD en centre-bourg. L'EHPAD est aujourd'hui situé en périphérie du bourg, éloigné de la vie sociale de la Commune.
- de renforcer la centralité du bourg,
- de rationaliser la consommation de l'espace urbain.

Le projet commun se réalisera donc sur la parcelle prévue pour l'implantation de la salle de sports.

Mais le **caractère novateur** du projet a été de concevoir **la salle de sports comme un espace partagé** entre les futurs utilisateurs et les résidents de l'EHPAD. Pour cela, il a été fait le choix d'une **imbrication totale des 2 équipements** avec la volonté de favoriser la mixité des générations par la mixité des activités.

La salle de sports sera donc intégrée à l'EHPAD.

Ainsi, le projet permettra aux résidents de l'EHPAD d'accéder par l'intérieur du bâtiment à l'équipement sportif. Ils utiliseront le DOJO pour travailler les activités de motricité et de gymnastique douce, activités reconnues nécessaires pour prévenir la perte d'autonomie et pour préserver la santé mentale et physique des personnes âgées vulnérables.

Les résidents pourront également et très facilement assister comme spectateurs aux différentes compétitions qui se dérouleront dans la salle de sports.

Le parvis commun favorisera le lien entre les 2 équipements avec une vision traversante de l'EHPAD vers la salle de sports grâce aux vitrages qui longeront le parvis.

En résumé, l'équipement sportif bénéficiera aux scolaires, aux clubs sportifs de la Commune mais également à ceux des communes voisines (Quistinic, Melrand ...) et permettra de développer une nouvelle offre sportive.

Et parallèlement aux objectifs de rationalisation et de mutualisation que nous nous sommes fixés, l'imbrication de la salle de sports au futur EHPAD, favorisera la **vie sociale**, le **lien intergénérationnel**, et donc **l'inclusion de nos aînés**.

#### **Description de l'équipement sportif**

1 gymnase (hand-ball, basket-ball, badminton...)  
 1 DOJO  
 1 espace de convivialité  
 1 bureau secrétariat/billetterie  
 4 vestiaires ce qui permettra d'avoir une occupation du gymnase et du DOJO en simultanée.  
 2 sanitaires H/F publics  
 1 local infirmerie  
 1 vestiaire arbitres  
 1 rangement gymnase  
 1 rangement DOJO

**TOTAL des surfaces : 1 365,35 m<sup>2</sup>**

#### **Planning**

Phase études : 4<sup>ème</sup> trimestre 2024  
 Notification des marchés : 4<sup>ème</sup> trimestre 2025  
 Livraison – phase 1 : Octobre 2026

#### **Budget prévisionnel – Travaux de construction de la salle multisports – Phase APD**

1<sup>ère</sup> phase de travaux

<b>CORPS D'ETAT</b>	<b>MONTANT HT</b>
TERRASSEMENTS - VRD	255 000,00
ESPACES VERTS - AMENAGEMENTS EXT.	54 000,00
<b>ADAPTATION AU SITE</b>	<b>309 000,00</b>
GROS ŒUVRE	554 800,00
CHARPENTE METALLIQUE	355 800,00
ETANCHEITE - COUVERTURE	339 800,00
BARDAGES BOIS - HABILLAGES DE SOUS-FACES BOIS	215 800,00
MENUISERIES EXTERIEURES	199 200,00
METALLERIE	18 600,00
<b>CLOS - COUVERT</b>	<b>1 684 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 993 000,00</b>

2<sup>ème</sup> phase de travaux

CORPS D'ETAT	MONTANT HT
CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	92 400,00
MENUISERIE BOIS - HABILLAGES BOIS	138 700,00
AGENCEMENTS	17 600,00
REVETEMENTS DE SOLS COURANTS	76 800,00
REVETEMENTS DE SOLS SPORTIFS	85 700,00
PEINTURE	21 800,00
<b>SECOND ŒUVRE</b>	<b>433 000,00</b>
CHAUFFAGE - VENTILATION	249 500,00
PLOMBERIE - SANITAIRES	105 000,00
ELECTRICITE CFO - CFA	108 900,00
<b>EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b>	<b>463 400,00</b>
EQUIPEMENTS SPORTIFS	26 900,00
<b>EQUIPEMENTS SPECIFIQUES</b>	<b>26 900,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>923 300,00</b>

La présente demande ne couvre que la livraison du clos couvert de la salle de sports soit un total de travaux de 1 993 000 € HT, indispensable pour la construction de l'EHPAD.

**Plan de financement – DSIL 2025**

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	20 962 €	Etat - DSIL	211 500 € 9%
Travaux clos couvert	1 993 000 €	Etat - ANS	
Aléas de chantier	54 886 €	Région - Bien vivre	415 155 € 17%
Honoraires techniques	247 995 €	Département - PST	
Assurances	47 897 €	Lorient agglo - Contrat territorial	243 440 € 10%
Frais annexes	19 380 €		
Actualisation/révisions	26 338 €		
Réajustement assurances	1 893 €		
<b>s/total HT</b>	<b>2 412 351 €</b>	<b>s/total subventions</b>	<b>870 095 € 35%</b>
Honoraires mandataire	60 262 €	Emprunt + Auto-financement	1 602 518 € 65%
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 472 613 €</b>		<b>2 472 613 €</b>

Monsieur le Maire indique que plusieurs réunions se sont déroulées en décembre et en janvier dernier avec les concessionnaires et le SDIS. L'équipe d'architectes a adapté le projet en conséquence.

L'APD a été déposé pour la salle de sports, celui de l'EHPAD est attendu pour la mi-mars.

Il est proposé d'organiser une réunion avec l'ensemble des élus du Conseil municipal ainsi que les membres du CCAS pour que les architectes viennent présenter l'APD avant le dépôt du permis.

Madame Véronique LE MOULEC demande si cela comprend également les accès.

Monsieur le Maire indique que les accès seront aussi évoqués.

Monsieur le Maire précise que sur proposition des services de la sous-préfecture, le dossier de demande de DSIL est scindé en 2 : le clos couvert en 2025, ce qui laisserait la possibilité de déposer un autre dossier par la suite pour le 2<sup>nd</sup> œuvre.

Monsieur Yann WANES demande si les 211 500 € correspondent à un pourcentage ?

Monsieur le Maire indique que c'est un plafond, mais sans aucune garantie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** au titre de la DSIL 2025, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

<b>FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION - ANS</b>	<b>2025-010</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Depuis plusieurs années, le CCAS de Bubry en partenariat avec Morbihan habitat a engagé une réflexion en vue de la reconstruction de l'EHPAD de la Commune.

Le foyer-logement « Louis Honorati », devenu EHPAD, arrive en fin d'amortissement, le bâti date des années 1980, très énergivore, il est devenu, au fil du temps, de moins en moins adapté à la dépendance grandissante des résidents.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de construire un nouvel EHPAD afin de garantir la qualité du service public, la prise en charge des résidents et le bien-être du personnel. A cet égard, le CCAS, de Bubry, gestionnaire de l'établissement, a bénéficié d'une autorisation de reconstruction de l'EHPAD et d'extension de 20 places, portant ainsi la capacité d'accueil à 75 places dont 3 places d'hébergement temporaire.

En parallèle, et conformément au projet de mandature, la Commune envisage la construction d'une future salle de sports. En effet, à ce jour, la Commune ne possède aucun équipement adapté à la pratique du sport indoor. Or, plusieurs associations bubryates proposent des activités de ce type (judo, gym, danse, yoga, taï-chi ....) dans des locaux non dédiés et encore moins accessibles.

Pour exemple, le judo club de Bubry-Melrand qui compte près de 150 adhérents, propose des cours de judo et de taïso à raison de 6 fois par semaine dans un ancien réfectoire, non accessible aux personnes à mobilité réduite, situé dans l'enceinte de l'école publique du bourg.

Il en est de même pour les 3 écoles de la Commune qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires à la bonne pratique des activités physiques et sportives, lesquelles, pour rappel, doivent être travaillées à raison de 3h par semaine en moyenne, de manière à construire des apprentissages solides.

Très rapidement, il a été fait le choix de la construction **d'un gymnase et d'un DOJO**, implanté sur une parcelle située en centre-bourg à proximité immédiate des 2 écoles et du pôle enfance jeunesse afin de répondre aux attentes des enseignants et des clubs sportifs.

### Le parti pris

Dans ce cadre et considérant la simultanéité de ces 2 projets structurants, la municipalité a souhaité mener une réflexion commune et il en est ressorti la volonté d'associer ces 2 bâtiments. En effet, la réalisation d'un pôle sportif et d'un EHPAD sur un même site permet :

- de mutualiser les équipements et les coûts de construction (parking, chauffage, éclairage...),
- de positionner l'EHPAD en centre-bourg. L'EHPAD est aujourd'hui situé en périphérie du bourg, éloigné de la vie sociale de la Commune.

- de renforcer la centralité du bourg,
- de rationaliser la consommation de l'espace urbain.

Le projet commun se réalisera donc sur la parcelle prévue pour l'implantation de la salle de sports.

Mais le **caractère novateur** du projet a été de concevoir **la salle de sports comme un espace partagé** entre les futurs utilisateurs et les résidents de l'EHPAD. Pour cela, il a été fait le choix d'une **imbrication totale des 2 équipements** avec la volonté de favoriser la mixité des générations par la mixité des activités.

La salle de sports sera donc intégrée à l'EHPAD. Ainsi, le projet permettra aux résidents de l'EHPAD d'accéder par l'intérieur du bâtiment à l'équipement sportif. Ils utiliseront le DOJO pour travailler les activités de motricité et de gymnastique douce, activités reconnues nécessaires pour prévenir la perte d'autonomie et pour préserver la santé mentale et physique des personnes âgées vulnérables.

Les résidents pourront également et très facilement assister comme spectateurs aux différentes compétitions qui se dérouleront dans la salle de sports.

Le parvis commun favorisera le lien entre les 2 équipements avec une vision traversante de l'EHPAD vers la salle de sports grâce aux vitrages qui longeront le parvis.

En résumé, l'équipement sportif bénéficiera aux scolaires, aux clubs sportifs de la Commune mais également à ceux des communes voisines (Quistinic, Melrand ...) et permettra de développer une nouvelle offre sportive.

Et parallèlement aux objectifs de rationalisation et de mutualisation que nous nous sommes fixés, l'imbrication de la salle de sports au futur EHPAD, favorisera la **vie sociale**, le **lien intergénérationnel**, et donc l'**inclusion de nos aînés**.

#### **Description de l'équipement sportif**

- 1 gymnase (hand-ball, basket-ball, badminton...)
- 1 DOJO
- 1 espace de convivialité
- 1 bureau secrétariat/billetterie
- 4 vestiaires ce qui permettra d'avoir une occupation du gymnase et du DOJO en simultanée.
- 2 sanitaires H/F publics
- 1 local infirmerie
- 1 vestiaire arbitres
- 1 rangement gymnase
- 1 rangement DOJO

**TOTAL des surfaces : 1 365,35 m<sup>2</sup>**

#### **Planning**

- Phase études : 4<sup>ème</sup> trimestre 2024
- Notification des marchés : 4<sup>ème</sup> trimestre 2025
- Livraison – phase 1 : Octobre 2026

## Budget prévisionnel - Travaux de construction de la salle multisports – Phase APD

CORPS D'ETAT	MONTANT HT
TERRASSEMENTS - VRD	255 000 €
ESPACES VERTS - AMENAGEMENTS EXT.	54 000 €
<b>ADAPTATION AU SITE</b>	<b>309 000 €</b>
GROS ŒUVRE	554 800 €
CHARPENTE METALLIQUE	355 800 €
ETANCHEITE - COUVERTURE	339 800 €
BARDAGES BOIS - HABILLAGES DE SOUS-FACES BOIS	215 800 €
MENUISERIES EXTERIEURES	199 200 €
METALLERIE	18 600 €
<b>CLOS - COUVERT</b>	<b>1 684 000 €</b>
CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	92 400 €
MENUISERIE BOIS - HABILLAGES BOIS	138 700 €
AGENCEMENTS	17 600 €
REVETEMENTS DE SOLS COURANTS	76 800 €
REVETEMENTS DE SOLS SPORTIFS	85 700 €
PEINTURE	21 800 €
<b>SECOND ŒUVRE</b>	<b>433 000 €</b>
CHAUFFAGE - VENTILATION	249 500 €
PLOMBERIE - SANITAIRES	105 000 €
ELECTRICITE CFO - CFA	108 900 €
<b>EQUIPEMENTS TECHNIQUES</b>	<b>463 400 €</b>
EQUIPEMENTS SPORTIFS	26 900 €
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	26 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 916 300 €</b>

### Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	20 962,00 €	Etat - DETR/DSIL	211 500,00 € 6%
Travaux	2 916 300,00 €	Etat - ANS	
Aléas de chantier	80 715,00 €	Région - Bien vivre	610 522,00 € 17%
Honoraires techniques	364 699,00 €	Département - PST	
Assurances	70 437,00 €	Lorient agglo - Contrat territorial	358 000,00 € 10%
Frais annexes	28 500,00 €		
Actualisation/révisions	38 733,00 €		
Réajustement assurances	2 783,00 €		
<b>s/total HT</b>	<b>3 523 129,00 €</b>	<b>s/total subventions</b>	<b>1 180 022,00 € 33%</b>
Honoraires mandataire	88 620,00 €	Emprunt + Auto-financement	2 431 727,00 € 67%
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 611 749,00 €</b>		<b>3 611 749,00 €</b>

*Monsieur le Maire indique qu'à la différence de la DSIL, on a mis la totalité des travaux pour la demande de subvention à l'ANS.*

Monsieur Yann WANES demande si on ne peut pas mettre moins en DSIL pour optimiser la demande.

Monsieur le Maire indique que les services de la Sous-préfecture seront informés de la demande ANS.

Monsieur Yann WANES demande si *tactiquement on ne peut pas mettre une somme pour l'ANS, autrement les services vont se dire que l'on n'en a pas besoin.*

*Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de référentiel pour les demandes de subventions ANS et que l'importance du reste à charge de la commune justifie le besoin.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les aides de l'Agence Nationale du Sport, calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

<b>FINANCES – TARIFS COMMUNAUX 2025 – COMPLEMENTS</b>	<b>2025-011</b>
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée des éléments suivants :

Il est proposé d'ajouter aux tarifs communaux les précisions suivantes :

**Location des chapiteaux**

Concernant la mise à disposition gratuite des chapiteaux, il est indiqué que seuls les comités de chapelle sont concernés à raison d'une gratuité par an pour les 3 chapiteaux.

**Location des salles communales**

Il est proposé d'indiquer que les règles de gratuité s'entendent pour toutes les salles communales (salle polyvalente, salles de la médiathèque...) et ne sont pas cumulatives.

Ecoles - Bubry	3 manifestations / an
Associations - Bubry	1 AG + 1 manifestation / an

**Location de la salle polyvalente**

Puisqu'il existe un tarif à la ½ journée, il est proposé de fixer un forfait chauffage à la ½ journée à hauteur de 63,25 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,  
Vu la délibération n°2024-075 du 20 décembre 2025 relative aux tarifs communaux 2025,  
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 19 février 2025,

Monsieur le Maire souhaite que pour la gratuité des chapiteaux nous soyons plus précis sachant que la demande était à la base pour les comités de chapelle.

Madame Véronique LE MOULEC propose que tout le monde paye et on augmente en contre partie la subvention des comités de chapelle.

*Monsieur Yann WANES fait remarquer que les comités de chapelle qui n'empruntent pas les chapiteaux verront alors leur subvention augmenter de 40 €.*

Monsieur le Maire indique que la commune a payé 10 000 € pour l'acquisition des chapiteaux, qu'ils sont contrôlés tous les 2 ans pour 800 € et qu'il faut compter également le temps des agents des services techniques.

*S'en suit une discussion dans la salle, pour en arriver à la conclusion suivante : la gratuité des chapiteaux est accordée aux comités de chapelle puisqu'ils entretiennent le patrimoine communal, à raison d'une fois par an.*

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

– VALIDE les propositions ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

<b>RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES COMMUNAUX</b>	<b>2025-012</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Le départ à la retraite de l'agent en charge de la comptabilité/RH nous oblige à reprendre l'organisation de travail du pôle administratif.

La mairie est ouverte le samedi matin, la permanence était jusqu'alors assurée par les 2 agents de l'accueil et par l'agent en charge de la comptabilité/RH.

L'agent nouvellement recruté n'assure pas la permanence du samedi, les compétences état civil, urbanisme n'étant pas intégrées à sa fiche de poste.

**Comptabilité/ressources humaines (35/35) :** 35h40 par semaine sur 52 semaines

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 3 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

**Accueil/état civil/urbanisme (35/35) :** 35h40 par semaine sur 37 semaines et 38h40 par semaine sur 15 semaines

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 8,5 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

**Accueil/état civil/urbanisme (28/35) :** 28h30 par semaine sur 37 semaines et 31h30 par semaine sur 15 semaines

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 9,5 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Il est donc proposé de modifier en conséquence le protocole actant des modalités d'organisation du temps de travail des services communaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2002-001 du 22 février 2002 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,

Vu la délibération n°2021-030 du 03 juin 2021 relative aux modalités d'organisation du temps de travail des services communaux,

Vu l'avis du comité social territorial du 08/11/2024,

Madame Marie-Françoise JULE indique que l'agent en charge de la comptabilité et des ressources humaines nouvellement recruté dans la perspective d'un futur départ à la retraite, n'assurera pas la permanence du samedi puisque la compétence Etat civil ne fait pas partie de sa fiche de poste.

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des modalités d'organisation du temps de travail des services communaux telles que précisées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – MODIFICATION ET REINSCRIPTION DE TRACES ET CIRCUITS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU MORBIHAN</b>	<b>2025-013</b>
---	-----------------

Madame Marie-Antoinette LE GAL, adjointe déléguée aux affaires sociales et référente « randonnées », informe l'Assemblée des éléments suivants :

Après avoir pris connaissance du courrier du Conseil départemental du Morbihan ainsi que du dossier informant :

- de l'actualisation ou de l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le Morbihan et des implications juridiques qu'il entraîne,
- que ce PDIPR, qui doit faire l'objet d'une publication par arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental, comprend un réseau d'itinéraires traversant le territoire de la Commune de BUBRY

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la réinscription au PDIPR du Grand Circuit et ses variantes intégrant le Circuit du Bourg, à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Les tracés ont été actualisés par les services de Lorient agglomération dans le site Extranet du Département du Morbihan : mise à jour des tracés, téléversement des nouvelles conventions. Ces éléments sont associés à ladite délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADHERE** au PDIPR du Morbihan.
- **APPROUVE** les tracés des sentiers de randonnée du Grand Circuit et ses variantes intégrant le Circuit du Bourg tel qu'ils figurent sur les plans IGN au 1/25.000ème annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ci-joints.
- **DONNE** un avis simple favorable, sur l'ensemble du tracé du PDIPR du Morbihan,
- **DONNE** un avis conforme favorable, concernant les chemins ruraux et voies communales inscrits au PDIPR du Morbihan. Les extraits de planches cadastrales au 1/5.000ème concernent ces chemins ruraux et voies communales et sont annexés à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :
  - o à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,

- à ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
- à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
- à passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Département, le Propriétaire privé et la Commune, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s),
- à ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère touristique et d'ouverture au public,
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

<b>VOTE</b>			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ETUDE D'IMPACT DE L'AFAE DE LANVAUDAN</b>	<b>2025-014</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Par courrier en date du 31 décembre dernier, le Conseil départemental du Morbihan sollicite l'avis de la Commune de Bubry sur l'étude d'impact de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la Commune de Lanvaudan.

Le dossier (étude d'impact, annexe et résumé non technique), lequel est consultable en Mairie, n'appelle pas d'observations particulières.

*Monsieur le Maire rappelle que cela fait 3 ans que l'on a demandé un aménagement foncier aux services du département, notamment pour pallier les problèmes des communs.*

Pour espérer un aménagement foncier, il faut que le dernier remembrement date de plus de 30 ans. Il faut compter 6 à 7 ans pour un aménagement foncier.

Monsieur Yann WANES demande si un avis défavorable est bloquant.

*Monsieur le Maire indique que l'avis des communes n'est pas lié.*

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable s'agissant de l'étude d'impact de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la Commune de Lanvaudan.

<b>VOTE</b>			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SOUTIEN A L'INSTALLATION D'UN COMMERCE DE BOUCHERIE-CHARCUTERIE SUR LA COMMUNE</b>	<b>2025-015</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Commune rurale de 2 400 habitants, Bubry souffre d'une position géographique éloignée des villes-

centres et d'une faible offre en matière de transports publics. Le maintien d'une offre commerciale est donc un enjeu de 1<sup>ère</sup> importance pour que notre territoire reste attractif.

En 2012, la Commune de Bubry comptait encore un commerce de boucherie-charcuterie, situé en centre-bourg. Depuis, les propriétaires sont partis à la retraite et n'ont pas trouvé de repreneur jusqu'à ce jour.

M. Orticat est titulaire d'un CAP boucher et dispose d'une solide expérience dans le domaine. Après avoir travaillé dans la grande distribution et en abattoir, il occupe aujourd'hui un poste de chef boucher.

Ce Monsieur souhaite s'installer et reprendre l'ancienne boucherie-charcuterie de Bubry en mettant en avant les produits locaux de qualité, en favorisant les circuits courts et en proposant une fabrication maison. Il développera également une prestation de traiteur pour des événements de type baptême, anniversaire, repas pour les associations etc...

En termes d'investissements, le projet prévoit donc le rachat du fonds et des murs du commerce existant, des travaux d'aménagement et l'achat de matériels adaptés.

Une aide à l'installation de commerce en milieu rural est identifiée dans le cadre du plan « France ruralités ».

Ce projet est éligible au dispositif d'accompagnement en de nombreux points :

- Complémentarité avec l'offre existante,
- Travail en circuits courts en lien avec les objectifs de la charte de l'agriculture du pays de Lorient,
- Débouchés pour les producteurs locaux,
- Projet d'installation dans des locaux vacants,
- Diversification de l'activité : boucherie-charcuterie et prestation de traiteur.

Cependant, le dépôt du dossier de demande d'aide est conditionné au soutien de la collectivité d'implantation du commerce désigné.

Afin de permettre à M. Orticat de solliciter une aide dans le cadre du plan « France ruralités », il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien à la réalisation de ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPORTE** à M. Orticat, le soutien de la Commune pour favoriser l'installation d'un commerce de boucherie-charcuterie et ainsi dynamiser le centre bourg de Bubry, soutenir et diversifier l'offre commerciale.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

**Lecture des DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil municipal**

**Décisions du Maire - Résultats des mises en concurrence**

<b>N° CONSULTATION</b>		2025-001
<b>OBJET</b>	Pose d'une marquise à la médiathèque	
<b>PROCEDURE</b>	3 entreprises sollicitées 2 entreprises ont remis une offre	
<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT € HT</b>	<b>CLASSEMENT</b>
ARCAL SOUDURE	3 263,00 €	2
METALLIERS BRETON	2 750,00 €	1
<b>N° CONSULTATION</b>		2025-002
<b>OBJET</b>	Changement des pneus tracteur épareuse	
<b>PROCEDURE</b>	3 entreprises sollicitées 3 entreprises ont remis une offre	
<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT € HT</b>	<b>CLASSEMENT</b>
Kertrucks - Marque Agrimax	2 425,90 €	1
Profils + - Marque Vredestein	3 044,00 €	4
Profils + - Marque Maximo	2 464,00 €	2
Piété pneus - Marque Agrimax	2 828,00 €	3
<b>N° CONSULTATION</b>		2025-003
<b>OBJET</b>	Relevé topographique - Accès EHPAD	
<b>PROCEDURE</b>	5 entreprises sollicitées 4 entreprises ont remis une offre	
<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT € HT</b>	<b>CLASSEMENT</b>
COGEO	4 050,00 €	2
GEO Bretagne Sud	3 850,00 €	1
NICOLAS	4 240,00 €	3
QUARTA	5 650,00 €	4
<b>N° CONSULTATION</b>		2025-004
<b>OBJET</b>	Achat d'un véhicule - Services techniques	
<b>PROCEDURE</b>	5 offres présentées	
<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT € HT</b>	<b>CLASSEMENT</b>
Idéal autos - électrique	10 121,00 €	2
Idéal autos - électrique	12 521,00 €	3
Midi auto Lorient - Diesel	13 312,76 €	4
Midi auto Lorient - Diesel	13 312,76 €	4
Midi auto Auray - électrique	13 990,00 €	1
<b>N° CONSULTATION</b>		2025-005
<b>OBJET</b>	Diagnostic amiante avant travaux - Sanitaires écoles	
<b>PROCEDURE</b>	2 entreprises sollicitées 2 entreprises ont remis une offre	
<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT € HT</b>	<b>CLASSEMENT</b>
ACS	650,00 €	2
ARLIANE	550,00 €	1

***Rapport d'activité 2024 de la police municipale***

Monsieur le Maire présente le bilan d'activités de la police municipale pour 2024

Nombre d'heures validées sur la commune : 128.

Nombre d'amendes : 04

Nombre de véhicules ventouses relevés : 01.

Nombre de fourrières : 01

Propositions pour l'année 2025 :

1 - Les administrés souhaitant bénéficier de l'Opération Tranquillité vacances peuvent venir s'inscrire auprès de nos services.

Nous enregistrons leurs coordonnées et passons à leur domicile afin d'offrir une surveillance rassurante quand ils partent en vacances.

Ces surveillances sont complémentaires à celles de la gendarmerie.

2 - La vidéoprotection devient un outil majeur pour lutter contre les incivilités et actes de malveillance. Elle est aussi le symbole de la modernisation des communes. Certains points méritent l'attention de la ville pour l'implantation de ces infrastructures.

**Nombre d'interventions marquantes réalisées sur la commune et par type :**

TYPE	Positions marquantes	Nombre
Opération radar	Ste Yves/Route de Quistinic	1
	Café de la Côte	1
	1 rue de la République	2
	Route de Melrand	5
Nuisances sonores (aboielements)	Villa Saint Pierre	3
	Rue de la Cité	
Conflit de voisinage	Rue du Moulin	5
	Saint Yves	
Constats d'urbanisme	Ensemble commune	3
Affichages cimetières	Cimetières communaux	2
Cambriolages/intrusions	Toute commune	3
Réquisition stationnement	Rue de la Libération	3
Réquisition Environnement (dépôt sauvage)	Kerlévic	2
Police Secours	Rue Nichau Glaz	1
Réquisition animaux	Kerbras	5
	Kermoran	
	Cité	
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>

**Budget participatif :**

Monsieur le Maire indique que 2 projets ont été réceptionnés, le comité de pilotage va se réunir prochainement pour juger de leur éligibilité.

**Calendrier :**

Commission voirie : 06/03 – 19h

Commission finances – présentation du budget 2025 : 20/03 – 19h

Conseil municipal : 04/04 – 20h

---

Madame Véronique NIGNOL fait la remarque que la borne de recharge électrique sur la place Macroom donnent des signes de faiblesse.

Monsieur Pierrick ROBERT indique que cela relève de Morbihan énergies, et que ça leur sera signalé.

Madame Véronique NIGNOL demande si l'installation d'une borne de recharge dans la maison de santé serait envisageable.

Monsieur le Maire indique effectivement y avoir pensé mais nous n'avons pas eu de demandes à ce jour et par ailleurs, il n'y a pas de sous-compteur dans la maison de santé.

Fin de séance : 21h39

**Le secrétaire de séance,  
Julien CANO**



**Le Maire  
Roger THOMAZO**



